



## **CHAMPIONNATS CANADIENS JUNIORS 2025 POLITIQUE DES QUOTAS**

novembre 2024

\*En cas de divergence, la version en anglais primera

Le **Championnat canadien junior 2025** fait partie de la série Coupe Canada présentée par Toyo Tires et se déroulera à deux endroits au Canada, selon les disciplines :

- ❖ **Championnats de bosses et de sauts.** Ci-après dénommée "épreuve MO/DM/AE".
  - 19 mars - 23 mars - Le Relais, QC
  
- ❖ **Championnat "Park & Pipe"** : Ci-après dénommée "épreuve SS/HP/BA".
  - 12 mars - 16 mars - Winsport, AB

### QUOTAS par ÉVÈNEMENT

Les quotas seront attribués en fonction des athlètes participant aux trois disciplines à chaque endroit. Le fait de recevoir une place pour le championnat junior à l'épreuve MO/DM/AE signifie que vous recevrez une place pour MO, DM et AE. De même, votre place pour l'épreuve SS/HP/BA vous donnera une place pour HP, SS et BA. Les quotas ne sont pas calculés en fonction de chaque discipline ; ils sont attribués pour l'ensemble de l'épreuve. Freestyle Canada (FC) encourage les athlètes à se préparer à skier dans les trois disciplines à chaque événement, conformément aux recommandations du DLTA " S'entraîner à s'entraîner ". Aucun remboursement ne sera accordé aux athlètes qui ne participent pas à l'une des trois disciplines. Il y aura 25 places supplémentaires pour les sauts, pour les spécialistes de AE identifiés par les OP/TS, et 25 places supplémentaires pour HP, pour les spécialistes de HP identifiés par les OP/TS.

### APERÇU DU CALCUL DES QUOTAS

Les quotas provinciaux sont calculés sur une base annuelle. Les quotas sont déterminés par 3 aspects, dans l'ordre suivant ;

1. Quota de **base** par province/territoires (48 places sur les 100 places totales de l'événement), divisé équitablement entre les provinces/territoires participants.
2. **Adhésion** : Pourcentage OP/TS des licences d'athlètes de la saison 2024-2025 (au 10 JAN 2025) pour les catégories suivantes U12 - U14 - U16 - U18 (30 places sur les 100 places totales de l'épreuve).
3. Quotas de **performance** : les résultats de l'édition précédente sont utilisés pour calculer les quotas de performance pour le championnat junior actuel (22 places sur les 100 places totales de l'épreuve).

#### 1. Quota de base (48 places au total) :

1.1 Les places seront réparties de manière égale entre les OP/TS reconnus par FC pour chaque événement :

- **48 places pour l'événement MO/DM/AE** : Bosses, bosses en parallèle, sauts
- **48 places pour l'événement SS/HP/BA** : Slopestyle, Demi-lune, Big Air

#### 2. Quota d'adhésion (30 places au total) :

Les OP/TS recevront un pourcentage des 30 places, basé sur le nombre de licences d'athlètes de la saison 2024-2025 (au 10 JANVIER 2025) pour les catégories suivantes : U12 - U14 - U16 - U18.

1.1. Les rapports d'adhésion sont utilisés pour calculer le quota d'adhésion, en utilisant le système d'enregistrement SnowReg.

### 3. Quota de performance (22 places au total) :

- 3.1 Les résultats des championnats juniors MO/DM/AE et SS/BA/HP de l'édition précédente sont utilisés pour calculer les quotas de performance pour le championnat junior de la saison en cours.
- 3.2 Méthode de calcul des quotas de performance :  
Chaque podium par discipline, par catégorie d'âge et par sexe donnera à l'OP/TS un (1) point (1 point par médaille).
- 3.3 22 places seront réparties entre les OP/TS ayant obtenu des points, sur la base d'un ratio du nombre total de points des podiums de tous les OP/TS.

### 4. Calcul ronde «Robin»

- 4.1. La ronde Robin, pour les places non utilisées, est calculée en utilisant le classement OP/TS du quota de performance décrit au point 3 (quota de performance - 22 places au total).
- 4.2. En cas d'égalité, le plus grand nombre de premières places sera pris en compte pour départager les ex-aequo.
- 4.3. La prochaine étape pour départager les ex-aequo sera le plus grand nombre de 2<sup>e</sup> places.
- 4.4. Le prochain critère de départage sera le plus grand nombre de 3<sup>e</sup> places.
- 4.5. Le prochain bris d'égalité sera le meilleur nombre de premières places dans les disciplines MO et SS seulement.

Freestyle Canada avisera les OP/TS de leur quota pour les championnats juniors **au plus tard le 15 janvier, 2025.**

Les OP/TS doivent aviser Freestyle Canada des places inutilisées d'ici le **22 janvier, 2025 pour MO/DM/AE/SS/BA/HP.** Les OP/TS qui ont besoin de places supplémentaires doivent en faire la demande officielle par écrit au coordonnateur des événements de Freestyle Canada, à l'adresse **julien@freestylecanada.ski, avant le 22 janvier 2025.** Le processus final de réattribution doit être terminé au plus tard le 29 janvier.

Le calendrier pour l'établissement des quotas pour les bosses et les sauts est le suivant :

FC informe les OP/TS de leur quota respectif	15 JANVIER 2025
Les OP/TS informent FC des places de quota non utilisées.	22 JANVIER 2025
FC notifie les OP/TS des nouveaux quotas après la procédure de réattribution.	29 JANVIER 2025
Clôture de la réattribution des quotas - les places vacantes sont attribuées à l'OP/TS d'accueil.	29 JANVIER 2025
Les OP/TS confirment les athlètes	4 MARS 2025
Date limite d'inscription des athlètes	6 MARS 2025
Les OP/TS peuvent redistribuer leurs places au sein de leur propre OP/TS (en cas de blessure).	17 MARS 2025 (limite) Après cette date, les spots sont renvoyés à l'OP/TS d'accueil.

Le calendrier pour l'établissement des quotas de SS/BA/HP est le suivant :

FC informe les OP/TS de leur quota respectif	15 JANVIER 2025
Les OP/TS informent FC des places de quota non utilisées.	24 JANVIER 2025
FC notifie les OP/TS des nouveaux quotas après la procédure de réattribution	30 JANVIER 2025
Clôture de la réattribution des quotas - les places vacantes sont attribuées à l'OP/TS d'accueil.	30 JANVIER 2025
Les OP/TS confirment les athlètes	25 FÉVRIER 2025
Date limite d'inscription des athlètes	27 FÉVRIER 2025
Les OP/TS peuvent redistribuer leurs places au sein de leur propre OP/TS (en cas de blessure).	10 MARS 2025 (limite) Après cette date, les spots sont renvoyés à l'OP/TS d'accueil.

Il n'y a pas de quota spécial pour l'OP/TS d'accueil pour les Championnats canadiens juniors.

Les divisions (OP/TS) sont responsables de leurs propres critères de sélection des athlètes une fois qu'elles ont reçu leur quota provincial.

Les divisions sont fortement encouragées à remplir les places des deux sexes et de toutes les catégories d'âge relatives sur une base égale.